

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1913

Artikel: Une Fukushimalex pour sortir du nucléaire
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Participation et politique étrangère

André Gavillet • 30 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17627>

En matière de politique étrangère, l'UDC ne peut jouer sur les deux registres de l'initiative populaire et de la participation au gouvernement

A l'accoutumée de la politique suisse, l'UDC annonce, préélectoralement, le lancement d'une initiative populaire. L'info est reçue sans surprise, c'est la manière de ce parti de faire le plein d'électeurs. Et l'on a appris à connaître aussi le scénario répétitif et la distribution des rôles: l'Etranger, en surnombre, fauteur de délits et d'abus justifiant son renvoi automatique, le Suisse au patriotisme mou et l'UDC en posture de saint Georges terrassant le dragon.

Pourtant, cette propagande, même poussée à un degré de provocation telle que les partis d'extrême-droite européens n'ont pas osé la reproduire, a révélé ses insuffisances. D'autres groupements, anciens comme la Lega, nouveaux comme le Mouvement Citoyens Genevois, se sont emparés de ces thèmes. Au Tessin, à Genève, ils s'affirment sans être marginalisés par l'UDC. Au contraire, c'est l'UDC qui se trouve privée de réserves électorales. Et, plus grave encore pour elle, le phénomène ne s'observe pas que dans les cantons frontaliers. Les grands centres urbains sont touchés, à l'instar de Zurich où les écolos durs font avec succès assaut de malthusianisme pour limiter la croissance. Il n'empêche: l'UDC parvient à s'implanter² fortement dans les agglomérations, devenues ses terrains de chasse et de proie. La conversion de l'UDC de parti

campagnard en parti des villes n'est pas fondamentalement remise en cause, tout au plus freinée ici ou là. D'autant que la surpopulation devient un thème majeur. Il ne suffit plus d'expulser les moutons noirs; il y aurait trop de moutons blancs ou blanchis!

Critères démographiques

Donc l'UDC va par voie d'initiative demander qu'on limite l'afflux d'étrangers. Cela signifie remettre en cause la libre circulation des personnes et les accords passés avec l'Union européenne et, à réitérées reprises, confirmés en votation populaire. Cela signifierait encore introduire des contingents, limiter le nombre des frontaliers, rediscuter le regroupement familial. On ne visera donc plus des individus. Le contrôle sera global et les critères démographiques. Retour à l'ère Schwarzenbach.

On laissera à l'UDC le temps de déposer son texte pour le combattre pièces en main. Mais dès maintenant se pose la question de la compatibilité d'une intervention par voie d'initiative en politique étrangère et la participation au gouvernement.

La politique étrangère est un sujet aux résonances particulières en Suisse. La neutralité qui en est la colonne vertébrale n'est pas un simple refus de prendre parti mais le souci de ne pas exposer l'équilibre confédéral à des tensions centrifuges. La Suisse moderne est construite sur l'éradication du Sonderbund.

S'il est naturel que, dans un pays, les

affaires étrangères soient de la compétence du gouvernement, la répartition de ces responsabilités a en Suisse une signification spécifique. La Constitution précise que le Conseil fédéral est chargé de cette tâche (art. 54³). Il signe et ratifie les traités. Ensuite intervient l'approbation et le contrôle de l'Assemblée fédérale. Puis, selon la nature des traités intervient obligatoirement ou facultativement le vote du peuple.

Cet ordre, cet étagement des compétences est donc de première importance en Suisse en raison de sa structure fédérale et de la pratique de la démocratie directe.

Certes un parti, tel l'UDC, peut souhaiter orienter la politique étrangère. Il usera dans ce but de l'initiative populaire, encore qu'il soit contradictoire de faire appel au peuple sur des sujets où le peuple, à plusieurs reprises et récemment encore, a exprimé son approbation. En revanche, il n'est pas acceptable qu'un parti, sur cette question primordiale, se positionne aux deux bouts de la chaîne, et au Conseil fédéral et au niveau d'une initiative populaire. Il y a incompatibilité.

Si ce n'est violation de la Constitution, du moins y a-t-il irrespect de son esprit. On attendrait des partis qui élisent le Conseil fédéral qu'ils le fassent savoir. La participation au gouvernement fédéral implique la coresponsabilité de la politique étrangère. L'UDC, qui la refuse, n'y a donc pas sa place.

Une Fukushimalex pour sortir du nucléaire

Albert Tille • 29 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17605>

On oubliera les belles résolutions d'aujourd'hui si elles ne sont pas traduites rapidement en actions efficaces

Le 12 mars, un réacteur explose à la centrale de Fukushima. Le 26 mai, le Conseil fédéral annonce son intention de sortir du nucléaire. C'est un geste politique exceptionnellement fort, et

pour tout dire inattendu.

Au lendemain de la catastrophe japonaise, un sondage d'opinion montrait que 87 % des Suisses étaient

favorables à la sortie du nucléaire. On savait donc qu'il n'y aurait pas de nouvelle centrale. Une telle construction n'aurait eu aucune chance en votation populaire. On s'attendait à ce que le gouvernement, prudent et réaliste, se prononce pour un moratoire comme celui adopté par le peuple après Tchernobyl. En effet, la conseillère fédérale Doris Leuthard, en charge du dossier, affirmait qu'il serait léger et dommageable de renoncer au nucléaire (DP 1905⁹).

Et pourtant, deux mois plus tard, le Conseil fédéral parle sans ambiguïté. Au lieu de «*pas de nouvelle centrale*», il dit «*plus jamais de nouvelle centrale*». Doris Leuthard a fait basculer la majorité gouvernementale. Elle assume courageusement le fait d'avoir changé d'opinion, convaincue par les arguments des spécialistes de son département et ceux des responsables politiques de son parti.

Les observateurs du Palais fédéral

s'attendent à un soutien majoritaire du Parlement lors du débat nucléaire à la session qui s'ouvre. Mais ce ne sera qu'un tour de chauffe. Les députés se prononceront sur une série d'interventions parlementaires et non sur la proposition du Conseil fédéral d'abandon du nucléaire. Les votes de ce mois de juin ne seront que des indicateurs politiques. Il faudra attendre au moins jusqu'à cet automne pour que le projet gouvernemental se traduise en textes législatifs soumis aux Chambres fédérales. Les vraies décisions seront donc prises par le Parlement issu des élections fédérales du 23 octobre.

Pour compenser l'abandon du nucléaire, qui assure 40% de notre production d'électricité, le gouvernement propose un programme alternatif. L'administration y a travaillé depuis longtemps et pourrait donc rédiger rapidement un paquet législatif complet.

En 1993, le Parlement a rapidement adopté Swisslex, un ensemble de lois pour combattre les conséquences négatives du rejet, en 1992, de l'Espace économique européen. Souhaitons qu'il manifeste le même empressement à adopter une Fukushimalex pour la sortie du nucléaire.

Mais c'est là que les majorités risquent de chanceler, le paquet de s'effriter et perdre de sa vigueur. Or le temps presse. Dans moins de dix ans, les plus anciennes centrales nucléaires seront en bout de course. Si l'efficacité énergétique et les nouvelles ressources ne se développent que mollement, le nucléaire resurgira certainement. La choc de Fukushima sera oublié, tout comme l'a été celui de Tchernobyl. Les partisans du nucléaire le savent bien. Ils useront de toutes leurs forces pour décrier et affaiblir le programme gouvernemental. Le combat décisif aura donc lieu cette année encore.

La redevance radio TV est menacée et dépassée

Lucien Erard • 30 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17621>

La SSR exerce un mandat de service public qui doit être financé par l'impôt et non par une redevance

On pouvait en son temps comprendre qu'il faille payer pour écouter la radio, et plus tard pour recevoir le seul programme de télévision que l'on pouvait capter chez nous. Mais ce lien entre le droit de recevoir radio et télévision et les programmes de la SSR que l'on paie ainsi s'est progressivement distendu avec l'accès progressif aux chaînes étrangères, par le câble puis le satellite et internet.

Ceux qui ne regardent ni n'écoutent la SSR ne comprennent plus pourquoi ils devraient continuer de payer une redevance. S'ajoute que la possession, et pire encore l'usage, de radios, de télévisions ou d'ordinateurs voire de téléphones portables et autres tablettes électroniques ne sont simplement plus contrôlables qu'à des coûts exorbitants. D'où l'idée⁴ du Conseil fédéral et des

Chambres de faire payer la redevance à tous les ménages et à toutes les entreprises, qu'ils possèdent ou non des appareils de réception.

L'opération n'est pas sans risques: les montants sont devenus importants – 462.40 F pour les ménages, 612.40 F à 1408.60 F pour les entreprises. Le paiement annuel, introduit cette année par Billag, rend la facture encore plus douloureuse. Le Conseil fédéral avance que faire payer tous les ménages, cas sociaux exceptés, et surtout toutes les entreprises permettrait de réduire ces montants. La réaction des PME ne s'est pas fait attendre, elles s'y refusent.

Comment dès lors s'étonner que la proposition de réduire de plus de moitié le montant de la redevance et donc les moyens de la SSR ait rencontré une certaine sympathie? En fait, le Conseil fédéral le constate dans un rapport⁵ de janvier 2010, «*Au fil du temps, la redevance a ainsi passé d'une rétribution pour des prestations*

fournies individuellement à une source de financement d'un mandat public dont l'exécution relève de l'intérêt général et profite aussi aux personnes qui n'utilisent pas les programmes de radio et de télévision.»

Ce qu'on veut financer, ce sont des programmes de radio et de télévision qui correspondent à nos valeurs, notre culture, nos mentalités, nos options politiques et sociales, qui nous informent sur la vie de notre pays et ses différentes régions, sur les événements politiques, sportifs et culturels de la Suisse. Il s'agit d'offrir une alternative aux programmes de nos principaux voisins pour éviter que nous ne devenions progressivement de lointaines provinces de Paris, Rome, Vienne ou Berlin, sans plus comprendre ce qui nous unit et qui fait notre force.

Donner à la SSR les moyens dont elle a besoin est donc vital pour l'avenir de notre pays et constitue l'une des